

Blueskin® WP200

Membrane d'imperméabilisation autoadhésive

Propriétés physiques : conforme à la norme CCMC 13297-R pour utilisation comme membrane d'imperméabilisation

- Couleur	Bleu	- Souplesse à -25° C (ASTM D1970)	Réussi
- Épaisseur	1,5 mm (60 mils)	- Perméance à la vapeur d'eau (ASTM E96)	1,14 ng/Pa.s.m ² (0,02 perm)
- Température d'application	-10° C et plus	- Résistance des chevauchements à 5° C (ASTM D1876)	580 N/m (3,3 lbf/po)
- Allongement à la rupture (ASTM D412)	300 % (rupture du bitume caoutchouté)	- Résistance à la pression hydrostatique (ASTM D5385)	70 m d'eau
- Résistance à la rupture (membrane)	2,24 MPa	- Absorption d'eau (ASTM D570-81)	0,1 % maximum
ASTM D412 – modifié			
- Résistance au décollement (ASTM D903)	1 576 N/m		
- Résistance minimale au poinçonnement (membrane) (ASTM E154)	222 N/m		

Emballage

- Épaisseur	1,5 mm (60 mils)	- Pouvoir couvrant brut	18,6 m ² (200 pi ²)
- Longueur des rouleaux	20,3 m (66,7 pi)	914 mm (36 po)	
- Largeur des rouleaux	914 mm (36 po)	- Pouvoir couvrant net*	17,3 m ² (186 pi ²)
- Surface supérieure	Pellicule bleue de polyéthylène croisé PEHD	914 mm (36 po)	
- Surface inférieure	Pellicule détachable siliconée	*Calculé avec des chevauchements de 65 mm aux extrémités et sur les côtés.	

Description

Blueskin® WP 200 est une membrane autoadhésive constituée d'un composé de bitume caoutchouté SBS qui est intégralement laminé à une pellicule bleue de polyéthylène croisé de haute densité. La membrane **Blueskin® WP 200** est spécifiquement conçue pour être posée par autoadhésion sur un substrat préparé et pour procurer une imperméabilisation supérieure.

Caractéristiques

- Membrane caoutchoutée SBS demeurant souple à basse température
- Système complètement adhérent empêchant la migration latérale de l'eau
- Aucune flamme requise
- Épaisseur contrôlée en usine
- Odeur à peine perceptible durant l'application

Utilisations

La membrane **Blueskin® WP 200** a été conçue pour être utilisée sur les murs de fondations, les terrasses, les tunnels et les garages de stationnement, autant à la verticale qu'à l'horizontale. **Blueskin® WP 200** est la membrane idéale pour utilisation à l'intérieur, par exemple pour les chambres d'appareils mécaniques, les laboratoires et les laboratoires d'analyse par voie humide.

Restrictions

Ne résiste ni aux huiles ni aux solvants. Non conçue pour être utilisée en contact direct avec l'eau potable ni pour être laissée exposée de façon permanente. Doit être recouverte pour être protégée des dommages causés par le soleil. Selon les règles de l'art, la membrane doit être recouverte immédiatement après l'application. Vérifier les délais minimaux de cure des scellants et des mastics d'étanchéité avant d'installer l'isolant de polystyrène. Utiliser le **Scellant HE925 BES** pour les fondations à coffrage de polystyrène. Ne pas mettre en contact avec des produits de PVC/vinyle flexible.

Entreposage

Entreposer les rouleaux sur les palettes originales ou sur une plate-forme surélevée. Protéger des intempéries ou entreposer dans un endroit fermé, à une température se situant entre -10°C et 40°C. Il n'est pas recommandé d'entreposer sur des palettes superposées, mais s'il est nécessaire de le faire, utiliser une feuille de contreplaqué pour bien répartir la charge.

Préparation de la surface

Le béton coulé, le béton préfabriqué, le bois, les blocs de béton et les coffrages de fondation en polystyrène sont des substrats acceptables. Le crépissage des blocs de béton n'est pas requis. Toutes les surfaces sur lesquelles la membrane **Blueskin® WP 200** doit être posée doivent être exemptes d'huile, de poussière ou de mortier excédentaire. Les surfaces de béton doivent être lisses et sans cavités importantes, zones écaillées ou projections marquées. Laisser mûrir le béton au moins 7 jours et s'assurer qu'il est exempt de givre avant la pose de la membrane **Blueskin® WP 200**. Le béton de structure léger doit avoir mûri pendant au moins 14 jours. Si des produits de cure sont utilisés, ils doivent être à base de résine transparente, sans huile, cire ou pigments.

Apprêter les substrats avec l'**Apprêt Aquatac^{MC}** au pulvérisateur ou au rouleau, au taux de 7 m²/L (300 pi² par contenant de 3,78L) et laisser sécher complètement avant de poser la membrane **Blueskin® WP 200**. Par temps froid, utiliser l'**Apprêt et adhésif de construction Hi-Tac^{MC}** ou l'**Adhésif Blueskin®** au taux de 80 à 250 pi²/gal US. Les surfaces non recouvertes de membrane durant le même jour ouvrable doivent être apprêtées de nouveau.

Application

La membrane **Blueskin® WP 200** doit être à température ambiante pour en faciliter la pose.

Consulter le devis type **Blueskin® WP 200** pour plus d'information.

Lorsque des coffrages en polystyrène sont utilisés, il faut remplacer le POLYBITUME® 570-05 par le Scellant HE925 BES.

Traitement des fissures et des joints – Prétraiter le béton comme suit : pour les fissures de 1,5 mm à 3 mm de largeur, enduire de **POLYBITUME® 570-05** à une épaisseur de 1,5 mm sur une bande de 50 mm de largeur bien centrée sur la fissure. Ou encore, poser une bande de **Blueskin® WP 200** de 150 mm de largeur centrée sur la fissure. Chevaucher les extrémités de 75 mm. Angles intérieurs entre les surfaces verticales et horizontales – Prétraiter avec un congé en **POLYBITUME® 570-05** se prolongeant de 19 mm à la verticale et à l'horizontale à partir de l'angle. Poser une bande de **Blueskin® WP 200** d'une largeur minimale de 225 mm, centrée sur la ligne de l'angle. Angles extérieurs – Poser une bande de **Blueskin® WP 200** d'une largeur minimale de 225 mm, centrée sur la ligne de l'angle.

Drains – Poser une bande circulaire de **Blueskin® WP 200** centrée sur le drain et se prolongeant de 150 mm sur le pontage au-delà de la bride du drain. Poser la membrane principale pleine largeur en la centrant sur le drain. Poser l'anneau de serrage dans un lit de 1,5 mm (60 mils) de mastic **POLYBITUME® 570-05**.

Projections – Prolonger la membrane **Blueskin® WP 200** jusqu'à la projection et sceller le joint avec du mastic **POLYBITUME® 570-05**, remontant de 50 mm sur la projection et se prolongeant de 50 mm sur la membrane horizontale.

Applications à la verticale - Poser la membrane **Blueskin® WP 200** sur un substrat préparé en longueurs maximales de 2 400 mm. Faire chevaucher les extrémités et les côtés de 65 mm. Positionner pour alignement et enlever la pellicule de protection. Presser fermement en place. Passer rapidement le rouleau sur les chevauchements de façon à assurer une adhérence positive. S'il est nécessaire de poser plus d'une longueur pour couvrir la surface verticale, disposer les chevauchements de façon à assurer l'écoulement de l'eau vers l'extérieur. Effectuer les terminaisons de la membrane avec du mastic **POLYBITUME® 570-05**, une barre de fixation, un réglet ou un contre-solin, selon les indications. Consulter les détails standards du fabricant. Sceller tous les joints situés à moins de 300 mm d'un changement de niveau de 90° avec du **POLYBITUME® 570-05**.

Applications à l'horizontale – Poser la membrane **Blueskin® WP 200** sur un substrat préparé en commençant au point bas de la surface, en remontant vers le point haut et en disposant les chevauchements de façon à assurer l'écoulement de l'eau vers l'extérieur. Faire chevaucher les extrémités et les côtés de 65 mm. Passer immédiatement le rouleau sur toute la surface pour assurer une adhérence positive. À toutes les terminaisons et aux joints en T, sceller les chevauchements avec du mastic **POLYBITUME® 570-05**. Sceller tous les joints situés à moins de 300 mm d'un changement de niveau de 90° avec du **POLYBITUME® 570-05**.

Afin d'obtenir une adhérence optimale lors d'applications à des températures inférieures à 5°C, on doit appliquer la membrane imperméabilisante **Blueskin® WP 200** dans l'heure de l'application de l'apprêt.

Protection de la membrane

Il est recommandé de protéger la membrane **Blueskin® WP 200** sur les surfaces horizontales et verticales à l'aide du **Panneau de protection 990-31** de **Bakor**. Les matériaux de drainage composites préfabriqués **Henry DB** ou le **Panneau de protection bitumé** peuvent également être utilisés.

Garantie limitée

GARANTIE LIMITÉE SUR LE PRODUIT ET DÉNI DE RESPONSABILITÉ : un grand nombre de facteurs peuvent affecter la performance du présent produit – comme les conditions météorologiques, la qualité de l'exécution, l'équipement utilisé et la condition préalable du substrat – facteurs qui sont hors de notre contrôle. Nous, le fabricant, garantissons seulement que nous remplacerons, sans frais, tout produit présentant un défaut matériel dû à sa fabrication initiale dans les 12 mois suivant la date d'achat, sous réserve que ledit produit ait été appliqué conformément à nos directions écrites pour les utilisations recommandées comme convenant audit produit. La preuve d'achat doit être fournie. **STIPULATION D'EXONÉRATION DE CONDITIONS/GARANTIES ET LIMITATION DE RESPONSABILITÉ** : LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE TIENDE LIEU DE TOUTE AUTRE CONDITION OU GARANTIE EXPRESSE OU TACITE, Y COMPRIS MAIS NON DE FAÇON LIMITATIVE, TOUTE CONDITION OU GARANTIE IMPLICITE DE COMMERCIALITÉ OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. PERSONNE, Y COMPRIS LE FABRICANT, N'AURA QUELQUE RESPONSABILITÉ QUE CE SOIT, Y COMPRIS POUR CAUSE DE NÉGLIGENCE OU DE DOMMAGES CONSÉCUTIFS OU INDIRECTS DÉCOULANT DE TOUT MÉSUSAGE, TOUTE DÉFECTUOSITÉ OU TOUT DÉLAI DE REMPLACEMENT OU AUTRE, AU-DELÀ DU REMPLACEMENT DUDIT PRODUIT. SI L'ACHETEUR N'ACCEPTE PAS LES CONDITIONS DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE, IL PEUT RETOURNER TOUS LES CONTENANTS OU EMBALLAGES DU PRODUIT ACHETÉ AFIN D'EN OBTENIR PLEIN REMBOURSEMENT DANS LES 30 JOURS SUIVANT L'ACHAT. LA RÉTENTION DU PRODUIT AU-DELÀ DUDIT DÉLAI DE 30 JOURS, OU L'UTILISATION DU PRODUIT, CONSTITUE UNE ACCEPTATION DES CONDITIONS ET DES CLAUSES EXONÉRATOIRES DE LA GARANTIE LIMITÉE. LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE ET DÉNI DE RESPONSABILITÉ OFFRE À L'ACHETEUR LE RECOURS EXCLUSIF POUR TOUT CE QUI SE RAPPORTE AU PRÉSENT PRODUIT. Dans la mesure où quelque partie que ce soit de la présente GARANTIE LIMITÉE SUR LE PRODUIT ET DÉNI DE RESPONSABILITÉ est reconnue non exécutoire en vertu de la législation du lieu de l'achat du produit, ladite partie sera expurgée et le reste des présentes conditions demeureront pleinement applicables. Dans les limites autorisées par la loi, la durée de toute condition ou garantie implicite est limitée à la durée de la garantie expresse de Henry.

Énoncé de responsabilité

L'information technique et celle concernant l'application apparaissant aux présentes sont fondées sur l'état actuel de nos meilleures connaissances scientifiques et pratiques. Lesdites informations étant de nature générale, aucune hypothèse ne peut être mise de l'avant concernant la pertinence du produit pour un usage particulier ou une application particulière et aucune garantie ne peut être offerte quant à son exactitude, sa fiabilité ou son intégralité, expresse ou tacite, autre que celles exigées par la loi. Il incombe à l'utilisateur de vérifier la pertinence des produits quant à l'usage prévu. Les fiches techniques de Compagnie Henry Canada sont tenues à jour régulièrement. La responsabilité d'obtenir et de confirmer la version la plus récente incombe à l'utilisateur. L'information contenue dans la fiche technique peut changer sans préavis.